

D cision

Direction des affaires
financi res

Objet : Tarif s minaire d partement des sciences de l' ducation, dans le cadre de la formation du dipl me d'universit  Histoire de vie, le 22 juin 2019.

Vu le d cret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif   la gestion budg taire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l' ducation

Vu la d lib ration du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner d l gation   M. le Pr sident de l'universit  pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de v rifier au minimum l' quilibre pr visionnel de l'op ration, vente de prestations, d'objets ou de mat riels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur g n ral des Services,

DECIDE

Ce s minaire est ouvert   un public plus large. Il est propos  de fixer un tarif d'inscription uniquement pour un public ext rieur.

sont approuv s les tarifs du s minaire cit  en objet conform ment au document joint   la pr sente (Demande du responsable administratif avec tableau d' quilibre financier) :

2 Tarifs :

- o 50   TTC: Tarif inscription public ext rieur
- o 200   TTC : Tarif inscription public ext rieur avec prise en charge employeur dans le cadre des droits au compte personnel de formation.

Prise d'effet imm diate

Le Pr sident,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours .fr

UNIVERSIT  DE TOURS

Direction des affaires financi res
60 rue du Plat d' tain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

Notification   :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne d'arts et sciences humaines

univ-tours.fr